

**Contributions préparatoires du MSC à la réunion du GC/Bureau du CSA
6 Février 2017**

- Nous proposons de commencer par le **Point 5** de l'ordre du jour traitant du **Forum sur l'autonomisation des femmes** compte tenu de son importance et ses implications possibles pour le **Point 1** de l'ordre du jour sur le Projet de calendrier et d'ordre du jour de la CSA44.
- Nous aimerions demander à la Présidence de pouvoir disposer d'un temps de parole au cours du **Point 8** de l'ordre du jour "Autres points divers" afin que nous puissions adresser une invitation à tous les membres du Bureau et GC pour assister à la réunion d'information du MSC de demain.

Point 1 à l'ordre du jour - Projet de calendrier et d'ordre du jour de la CSA44

En ce qui concerne le projet de calendrier de la CSA44, nous tenons à souligner les points suivants:

- Il y a une proposition d'inviter le nouveau Secrétaire général des Nations Unies, qui vient d'être nommé, afin qu'il prononce le discours d'ouverture de la 44^e Plénière du CSA. Sa présence rehausserait le profil politique de la session du CSA et attirerait les médias. S'il ne devait pas être en mesure d'y assister, nous proposons que le Secrétaire général adjoint Amida J. Mohamed ou bien le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein soient invités.
- Le MSC soutient la proposition d'une table ronde interactive lors de la séance d'ouverture, incluant la Présidence du CSA, les responsables des trois Agences basées à Rome et la Présidence du HLPE. L'une des questions à poser aux participants de la table ronde pourrait être: quelles mesures seront prises pour répondre aux conclusions de la dernière édition du rapport sur "*L'État de l'insécurité alimentaire et de la Nutrition dans le monde*"?
- Le MSC propose plusieurs modifications dans le projet de calendrier du CSA:
 - Nous sommes d'avis qu'il serait plus approprié de consacrer les trois quarts d'une journée aux ODD, au lieu d'une journée complète. Nous sommes d'avis que, lundi, il serait pertinent de lier la contribution au Forum politique de haut niveau 2018 sur le GSF.
 - Nous pensons également qu'une journée complète sur la Nutrition doit suffire. À cet égard, nous proposons que la session sur les Bonnes pratiques et le Partage des Leçons apprises pour une meilleure Nutrition pourrait être reportée, étant donné qu'aucune décision politique sur cette question n'est prévue pour la période intersessions 2017.
 - Le Forum sur l'autonomisation des femmes est très important et les conclusions du forum doivent être inclus dans le rapport final de la CSA44. Par conséquent, ce Forum doit se tenir plus tôt au cours de la semaine, avant le vendredi matin.
 - Le vendredi matin, la thématique abordée pourraient être les Questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la Nutrition, suivies d'un débat sur une question émergente mondiale

qui est jugée pertinente par le CSA, comme cela avait été convenu lors la dernière réunion du Bureau / GC le 29 novembre.

- Nous proposons donc l'ordre du jour restructuré suivant (merci de vous reporter au tableau ci-joint):
 - **Lundi:** Ouverture, ODD et GSF;
 - **Mardi matin:** rapport HLPE sur la Nutrition;
 - **Mardi après-midi:** Point d'information sur les rapports CIN2 et la contribution du CSA à la promotion de la Nutrition y compris la Décennie d'action sur la nutrition;
 - **Mercredi matin,** le Forum sur l'autonomisation des femmes pourrait se tenir. Compte tenu du fait qu'il est l'Axe de travail principal du PTPA 2017, cela lui donnerait une visibilité plus forte et permettrait d'inclure les conclusions du forum dans le Rapport final de la CSA44;
 - La session sur la convergence des politiques: Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition pourrait être déplacée au **Mercredi après-midi.**
 - La session du **Mercredi soir** (18:30-21:30) pourrait être consacrée au PTPA et raccourcie pour se terminer à 20:00;
 - Le Suivi de l'efficacité du CSA pourrait être discuté au cours de la première moitié du **Jeudi matin** et le Programme de Suivi du CSA serait discuté au cours de la seconde moitié de la matinée;
 - Le **Jeudi après-midi**, il n'y aurait pas de changement en ce qui concerne la discussion sur l'urbanisation et la transformation rurale;
 - Le Rapport HLPE sur les Questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition pourrait être présenté au cours de la première moitié du vendredi matin, suivie d'un débat sur une question émergente mondiale qui est jugée pertinente par le CSA, au cours de la seconde moitié de la matinée.
 - Le **Vendredi après-midi**, il n'y aurait pas de changement en ce qui concerne l'élection de la Présidence, du Bureau et des Suppléants, des Dispositions pour la CSA 45 et l'adoption du Rapport final.

Point 2 - Proposition d'événements parallèles pour la CSA44

- Les événements parallèles sont considérés comme ayant une grande valeur car ils reflètent la pluralité et la diversité des points de vue au CSA. Ils illustrent la nature multi-partite, ainsi que le principe d'auto-organisation du CSA. Il n'est pas nécessaire d'introduire des phases supplémentaires de classification, avec deux processus de sélection distincts, car cela entraînera une charge de travail supplémentaire et une bureaucratisation inutile.
- Si la nécessité devait se poser d'avoir une éventuelle séance du CSA sur une question émergente, nous proposons qu'un espace ouvert soit dédié à cette

question le **Vendredi matin**, après la présentation du rapport HLPE sur les Questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous proposons que la question spécifique soit débattue et approuvée par le GC et le Bureau au cours de la première moitié de 2017.

Point 3 - Processus de convergence des politiques de la CSA44 - Foresterie durable

- La proposition suit les traces du processus précédent en 2016 sur le Développement agricole durable et l'élevage 2016 et s'appuie sur cette expérience, qui, dans l'ensemble, est a été jugé comme ayant été positive. Nous nous félicitons en particulier du fait que l'interprétation sera assurée lors des négociations en novembre, ce qui est l'aboutissement d'une leçon apprise de l'année dernière.
- Même si l'objectif est d'achever les négociations avant la plénière, il se peut que cela ne soit pas possible. Il est important de se souvenir du fait que le processus de convergence des politiques doit pouvoir être finalisé lors de la séance plénière, sans préjuger du résultat.
- En ce sens, nous ne sommes d'avis qu'il n'est pas viable de convenir d'un ordre du jour détaillé pour la session plénière sur cette question. A ce stade, nous pouvons définir l'ordre du jour général de la session, qui comprend une présentation du rapport HLPE suivie d'une discussion multipartite sur les conclusions et les projets de recommandations politiques découlant des négociations.

Point 4 à l'ordre du jour: Forum sur l'autonomisation des femmes

En ce qui concerne la Note conceptuelle:

- Le MSC estime que la Note conceptuelle est un bon point de départ. Nous tenons à souligner l'importance d'une approche holistique de l'autonomisation des femmes, qui peut être fortement liée à la pleine réalisation des droits des femmes. En ce sens, un aperçu des droits fondamentaux des femmes lors de l'introduction des objectifs permettra de définir un cadre de référence essentiel pour le forum. Ces droits doivent également être mentionnés dans les résultats prévus.
- Pour le MSC, il est également important de noter que le forum doit non seulement identifier et échanger les Bonnes pratiques, mais relever également les défis, les lacunes et les obstacles qui subsistent, comme cela est prévu dans le programme de travail pluriannuel en cours.
- Nous soutenons également l'interrelation avec la CEDAW et en particulier avec l'article 14 de la Recommandation générale 34 sur les droits des femmes en milieu rural, dans le cadre de l'approche globale mentionnée ci-dessus.
- Nous souhaitons ajouter trois références spécifiques qui sont particulièrement pertinentes pour les femmes: a) les droits des femmes autochtones, tels qu'ils sont reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) l'ODD 8 sur "*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi*

productif et un travail décent pour tous", qui est très important pour les femmes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire; et c) la Convention 100 de l'OIT, sur *l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale*, afin démontrer que la discrimination en matière de rémunération est un obstacle à l'autonomisation.

En ce qui concerne les résultats et le processus:

- Le secteur social des femmes du MSC, qui est composé d'organisations de femmes productrices d'aliments à petite échelle, de femmes pêcheurs artisanaux, des femmes autochtones, de consommatrices, de femmes-éleveurs et d'autres parties prenantes, affiche des attentes très élevées vis-à-vis des résultats de ce processus du CSA.
- Nous tenons à rappeler au Bureau que cet Axe de travail a été adopté en tant que Axe de travail majeur du CSA pour le PTPA 2016-2017. La proposition actuelle ne reflète pas ces priorités de manière adéquate. Comme mentionné ci-dessus, le Forum ne doit pas être programmé tardivement, le vendredi matin, dans le projet de calendrier de la CSA 44 mais devrait plutôt avoir lieu au début de la semaine. Cela permettrait d'assurer que les conclusions du forum soient incluses dans le Rapport final de la CSA 44.
- Nous préfererions pouvoir disposer d'une journée entière lors de la semaine avant la plénière, pour permettre aux membres et participants du CSA de se confronter de manière plus approfondie au contenu. Ceci pourrait être suivi d'une session de 3 heures au cours de la première moitié de la semaine plénière du CSA. De cette manière, nous serions en mesure de garantir la visibilité et l'efficacité que cet Axe de travail mérite, y compris à travers des recommandations politiques spécifiques qui seraient reprises dans le Rapport final de la CSA 44.

Arguments pour réagir en fonction du débat:

- Si cette option préférée n'est pas partagée par tout le monde, alors nous suggérons, en 2e option, d'organiser le forum pendant la semaine plénière, mais en tant que étape intermédiaire d'un processus qui se conclurait en 2018. Cela permettrait l'adoption d'une recommandation politique majeure lors de la CSA45. Si cette deuxième option devait mieux convenir à la majorité, la discussion pourrait alors se poursuivre lors de la réunion du GTCNL PTPA cet après-midi. La proposition spécifique serait de consacrer une année à ce chantier, de façon à garantir la qualité, la solidité et la valeur ajoutée de cet important Axe de travail, qui serait ensuite finalisé lors de la CSA45.

Point 5 à l'ordre du jour - Composition du Groupe consultatif

- La composition du Groupe consultatif est un des problèmes les plus complexes du CSA et pour lequel il ne semble pas y avoir de consensus simple.
- Le MSC estime que la discussion sur le fonctionnement et la composition du Groupe consultatif doit être fondée sur les principes établis lors de la réforme du CSA.
- En ce sens, il convient de noter que le principe d'inclusivité du CSA signifie que tous les acteurs de la sécurité alimentaire doivent être invités à participer aux travaux du CSA. Priorité doit être donnée et un espace adéquat doit être accordé aux organisations regroupant les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, étant donné que ces populations sont également les plus importants contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde entier

Point 6 à l'ordre du jour : Informations sur les Axes de travail

- Il n'y a pas de commentaires par le MSC sur ce point de l'ordre du jour.

Point 7 à l'ordre du jour - Point d'information sur le budget

En ce qui concerne le budget du CSA, nous souhaitons réitérer certains points clés pour le MSC.

- Le déficit budgétaire du HLPE soulève de graves préoccupations. S'il ne devait pas y avoir de traduction du rapport HLPE en raison d'un déficit budgétaire, le MSC considérerait cela comme une catastrophe pour le CSA, car elle aurait de graves conséquences sur les processus et les travaux de cette année. Comment pouvons-nous garantir l'inclusivité dans les processus qui se créent à la suite des rapports HLPE si les rapports ne sont accessibles qu'aux anglophones? Nous exhortons les États membres et les ABR à faire en urgence un effort supplémentaire pour soutenir le HLPE !
- Le MSC souffre encore d'un déficit financier considérable, qui en vient à affecter désormais sa participation aux travaux des GTCNL. À titre de mesure d'urgence, le MSC a réduit à une seule personne le nombre de participants pris en charge financièrement lors des sessions des GTCNL. Cette mesure restera en place tant que nous n'aurons pas reçu de réponses positives sur les fonds supplémentaires demandés par le MSC. De plus amples informations à ce sujet seront communiqués lors de la réunion d'information du MSC, qui aura lieu demain.
- Nous apprécions le fait que le Bureau ait convoqué une réunion spéciale sur la viabilité financière du CSA, comme cela avait été proposé lors de la réunion précédente du GC. Au cours de la dernière réunion du Bureau / GC, le MSC a présenté pour discussion plusieurs options concrètes (cf. ci-dessous). Nous

sommes impatientes de recevoir des commentaires et propositions concrètes de la part de tous les membres et participants du CSA, lors de la réunion du 9 mars

Le MSC propose que les options suivantes soient explorées (contribution du MSC du 29 novembre dernier):

- 1) La première option pourrait être que le CSA soit financée par ses membres via des contributions fondées sur un barème.
- 2) La deuxième option pourrait être un modèle mixte, de manière à maintenir les efforts actuels de soutien fourni par les ABR au CSA et de couvrir le reste par des contributions de tous les membres en fonction d'un barème.
- 3) Un troisième méthode, associant les deux options pourrait combiner le soutien des ABR et celui des pays membres dans un modèle basé sur un barème et dans laquelle les ABR prendraient en charge la contribution des pays à faible revenu.
- 4) Une quatrième option serait d'augmenter la contribution de chaque ABR au CSA pour atteindre un million par an. Pour prendre cette décision, les membres du CSA doivent se mettre d'accord pour proposer conjointement cette solution aux organes directeurs des ABR.

Point 8 à l'ordre du jour: Questions diverses

- Le MSC souhaite vous inviter à la **réunion d'information annuelle, qui aura lieu le 7 février, de 9:30 à 12:30 dans la Salle Mexique**. Au cours de la réunion, les membres du Groupe consultatif du MSC présenteront le Rapport annuel du MSC pour 2015-2016 et le Plan de travail 2017 ainsi que les priorités et le budget pour l'année. Tous les membres et les participants du CSA sont invités !